



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

Acte télétransmis en préfecture
le 20 DEC. 2023

Acte publié électroniquement
le 20 DEC. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N° 43

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2023**

OBJET : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Etat d'avancement du plan d'actions 2021-2023 et présentation du nouveau plan d'actions 2024-2026

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	6	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 12 décembre 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 19 décembre 2023, dans la salle Aristide Briand située au Rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé par Madame le Maire.

Administrateur représenté :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER, Administrateur nommé, par Madame Valérie FOURNIER
Monsieur Laurent PASCAL, Administrateur nommé, par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent:

Monsieur Olivier FEVRIER, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET
LES HOMMES – ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS 2021-2023 ET
PRESENTATION DU NOUVEAU PLAN D' ACTIONS 2024-2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, son article L.2311-1-2,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 septies,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment ses articles 80 et suivants,

VU l'article L132-4 du Code général de la fonction publique relatif à l'ouverture des négociations avec les organisations syndicales représentatives pour l'élaboration du prochain plan d'actions,

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

VU le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

VU la délibération n°111 du Conseil municipal du 21 novembre 2022 portant sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

VU le Comité Social Territorial du 10 novembre 2023 sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,

CONSIDÉRANT que le rapport, présenté lors de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2020, prévoit un plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2021-2023,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit être informé annuellement de l'état de la mise en œuvre de ce plan d'actions,

CONSIDÉRANT que le plan d'actions arrive à échéance, il convient de présenter le nouveau plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2026,

PREND ACTE

ARTICLE UNIQUE : De la présentation, de l'état d'avancement du plan d'actions 2021-2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes et du nouveau plan d'actions 2024-2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.



Pour extrait conforme,

Pour extrait conforme

Madame le Maire Présidente

Martine ROUCHON
Vice-Présidente du CCAS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Etat d'avancement du plan d'actions 2021 - 2023 et présentation du nouveau plan d'actions 2024-2026

Date de transmission de l'acte : 20/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2023

Numéro de l'acte : 20231243 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231243-DE

Date de décision : 19/12/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.7. autres

Acte à classer**20231243**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-20T13-48-20.01 (MI249870016)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20231219-20231243-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Etat d'avancement du plan d'actions 2021 - 2023 et présentation du nouveau plan d'actions 2024-2026

Date de décision : 19/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.7. autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [délibération rapport égalité entre femmes et hommes.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[rapport sur situation égalité entre les femmes et les hommes.PDF](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/23 à 13:48

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Transmis

Date 20/12/23 à 13:48

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Accusé de réception

Date 20/12/23 à 13:55